



Triors

Bulletin municipal n°95

7 juillet 2016

Page 1 sur 17

Sommaire

Le Budget

Le PLU en cours d'étude

Délibérations

Infos des commissions

Informations Générales

Améliorer votre habitat avec l'Agglo

Nos déchets

Environnement

Les fleurs de Triors

Evènements

Les associations

État civil 2016

Chers concitoyens,

L'activité au quotidien de nos communes est soumise à des évolutions rapides des cadres législatifs, réglementaires et budgétaires dans lesquels nous agissons.

La loi « NOTRe » relative à la réforme des collectivités territoriales, prévoit de renforcer encore le pouvoir des intercommunalités par rapport aux communes et d'augmenter leurs tailles.

Ainsi notre agglo « Valence Romans Agglo », va intégrer en janvier 2017, 5 communes supplémentaires passant ainsi à 56 communes et à environ 230000 habitants. De nouvelles compétences, telles l'assainissement collectif, les piscines et l'apprentissage de la natation en milieu scolaire, etc... sont progressivement transférées à l'agglo. Ces transferts s'accompagnent d'un versement par les communes concernées d'une indemnité correspondant aux coûts des activités transférées.

La mise aux normes « handicap » des lieux recevant du public (projet ADAP) nous imposera quelques travaux d'ici 2017.

Le cadre budgétaire resserré annoncé dans le bulletin de juin 2015 reste d'actualité. Les baisses de dotation se poursuivent en 2016; elles concernent le soutien au fonctionnement et à l'investissement. Le budget 2016 a été élaboré et voté par le Conseil municipal sur ces nouvelles bases; une augmentation de 2% des impôts locaux a été retenue pour préserver l'avenir. Les détails du budget sont présentés dans ce bulletin.

La synthèse du projet de PLU de TRIORS présenté en réunion publique, figure dans ce bulletin. Il est en cours d'examen pour avis, par les services de l'état, de la région, du département et de l'agglomération. Il sera soumis ensuite à enquête publique. Il pourra être modifié pour prendre en compte les avis et remarques.

La seule ambition de l'équipe municipale est de donner à nos concitoyens, jeunes et moins jeunes, un cadre de vie agréable permettant à chacun de trouver du plaisir et favorisant la convivialité. A cette fin, des équipements ont été installés, des services mis en place, pour faciliter la vie de tous au quotidien.

Malheureusement des incivilités nombreuses, perpétrées en soirée ou de nuit, répétitives et coûteuses (poubelles incendiées, équipements détériorés, etc..) sont observées depuis plusieurs semaines. Des plaintes ont été déposées en gendarmerie et une enquête lancée pour retrouver les personnes concernées. Nous comptons sur les parents et les adultes pour nous aider à en éviter la répétition.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter un bel été.

Le maire G. Labriet



Le Budget

Le budget 2016 a été voté le 6 Avril dernier.

Pour faire face aux baisses de dotations, le budget 2016 est resté dans la même ligne de prudence que celui de 2015.

Pour les non initiés, le budget communal se décompose en 4 parties:

Les dépenses de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement

Les dépenses d'investissement

Les recettes d'investissement

On entend par fonctionnement tout ce qui concerne les dépenses ou recettes courantes nécessaires au fonctionnement de la commune. Cela va de l'achat d'un crayon pour la secrétaire de mairie, aux salaires ou indemnités des agents et des élus, à l'entretien des bâtiments communaux et aux recettes telles que les impôts, les locations de bien communal, les dotations et subventions diverses de l'état, de ses services et du département.

On entend par investissement, toutes les dépenses qui concernent la réalisation de construction, les études et le gros entretien du patrimoine communal. Cela concerne principalement la voirie et les bâtiments, l'installation d'équipements tels bancs publics, les jeux pour le terrain multi usages ..., les travaux importants de rénovation des bâtiments et des études comme le projet de PLU de TRIORS.

Les recettes d'investissement sont constituées de l'épargne communale, des emprunts, des aides de l'agglomération, des taxes d'aménagement, (essentiellement pour l'amélioration de la sécurité de la voirie), des dotations de l'État (DETR, agence de l'eau,...) et de subventions du département (la dotation forfaitaire, la dotation de solidarité, la dotation « amendes de police » réservée à l'amélioration de la sécurité routière dans le village, etc...).

Dépenses de fonctionnement

Une part importante des dépenses concerne les frais de personnel. Ces

charges passent de 96275€ en 2015 à 102014€ en 2016. Cette augmentation des dépenses de 6% est principalement due à une revalorisation du temps de travail d'un agent.

Ensuite viennent les charges de gestion courante qui comprennent les indemnités des élus et les subventions aux associations qui restent inchangées, les contingents

de dépenses obligatoires (le SIVOS Lapassat, le service incendie SDIS,..) qui évoluent tous les ans.

Dépenses de fonctionnement	Réalisé 2015	Budget 2016	2016 - 2015	Écart %
Charges du personnel communal hors élus (y compris ARCHER)	-96275	-102014	-5739	-6
Autres charges de gestion courante (indemnités des élus, service incendie...)	-63948	-62742	1206	2
Charges à caractère général : achat fournitures (scolaire, mairie, énergies, voirie...)	-52595	-59959	-7364	-14
Charges financières (intérêt d'emprunt)	-20322	-7040	13282	65

Les charges à caractère général augmentent de 14% avec des causes pour partie conjoncturelles et pour partie structurelles:

frais liés au PLU, frais de notaire, frais pour l'action sociale, la location des photocopieurs, etc...

Enfin on notera la baisse des charges financières due à la renégociation des prêts.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement les plus importantes proviennent des impôts et taxes. Pour compenser la baisse des dotations de l'État, la part des impôts augmente de 2% (3% en 2015). Les revenus des impôts vont passer de 167135€ à 170325€ (+3100€).

Viennent ensuite les Dotations et participations de l'État et du département. L'État baisse fortement la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) qui passe de 42471€ à 33931€ soit une diminution de 8440€. De même le département réduit sa participation à l'entretien des bâtiments communaux. Ainsi sa subvention passe de 16170€ à 9546€ soit une diminution de 6624€. C'est

donc une baisse de 15064€ de nos financements pour le budget 2016.

Les autres recettes de gestion courante devraient diminuer de 1373€. Elles comprennent les ventes de la buvette municipale (maintien de la licence IV), les locations de la salle polyvalente et de l'appartement au-dessus de la mairie et l'entretien en sous-traitance pour l'agglomération Valence Romans de la station d'épuration de TRIORS (en 2015 la station est passée sous la responsabilité de l'agglomération).

Les recettes prévues des services assurés par la commune augmentent de 12%. Elles comprennent les

concessions du cimetière, la redevance versée par EDF et France Télécom pour l'utilisation du domaine public

et enfin, la participation des parents pour l'usage de la cantine, de la garderie et du périscolaire.

Ces dernières redevances augmentent avec:

Participation des parents	Réalisé 2015	Budget 2016	2016 - 2015	Écart %	Prix de revient communal
Cantine par repas	4,32	4,40	0,08	1,85	5,22
Garderie par heure (moyenne à moduler suivant le coefficient familial)	1,82	2,00	0,18	9,89	6,12
Périscolaire par heure	0,90	1,00	0,10	11,11	5,36

➔ **Rappel :** les subventions (CAF, etc...) varient avec le nombre d'enfants concernés par le service, seuls les coûts du personnel et les locations à l'IME sont fixes.

Les grandes lignes des recettes de fonctionnement sont:

Recettes de fonctionnement	Réalisé 2015	Budget 2016	2016 - 2015	Écart %
Impôts et Taxes communales	177486	180605	3119	2
Dotations et participations	90153	75597	-14556	-16
Autres recettes de gestion courante	19403	18030	-1373	-7
Recettes des services communaux	16648	18628	1980	12

Dépenses d'investissement

En 2015 les dépenses d'investissements ont été de 64657€ dont: le projet de PLU, les travaux de voirie, la mise aux normes « handicap » de la salle des associations, le remplacement des fenêtres avec volets roulants de la classe touchant la mairie et la peinture de cette même classe.

Cette année 2016 il est prévu 70148€ en dépenses d'investissement pour la poursuite du projet de PLU, la voirie, le remplacement des volets de la mairie, les contrôles techniques...

Recettes d'investissement

Le département devrait nous soutenir sur 8467€ soit environ 40% des investissements de voirie (20830€ votés pour le budget) et peut-être pour d'autres travaux. De son côté l'agglomération a mis en place un fond de

concours de 50000€ sur le mandat à raison d'un tirage minimum de 5000€ par projet. La commune y fera appel cette année pour 7000€ environ pour la voirie.

Capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF à fin 2016 devrait être de 20700€ soit 35€/hab. En 2015 elle était de 43400€ soit de 72€/hab. Cette baisse importante est le résultat des réductions des aides et subventions de l'État et du département. Le montant 2016 ne permet pas d'auto financer les travaux

d'investissement courants de la commune ni d'épargner pour financer un projet important.

Les deux prêts (aménagement de la place de l'Europe et rénovation de la salle polyvalente) seront soldés en 2024.

Trésorerie

Heureusement notre trésorerie est saine; à fin 2015 elle était de 250000€ et à la fin 2016 la trésorerie devrait être de 295200€, soit une progression de 45200€. Augmentation liée à des rentrées exceptionnelles (taxe

d'aménagement élevée et remboursement de TVA par l'état).

Cette épargne est destinée à auto financer des projets importants (nouveaux locaux,..) et à faire face à des imprévus (dégâts d'orages ; etc...)

Le PLU en cours d'étude

Le projet de Plan Local d'Urbanisme présenté en réunion publique le 17 février 2016 et pour lequel la commune a délibéré l'arrêt du projet le 12 avril 2016, est soumis à l'avis des services publics (état, département, région, agglo, communes voisines) jusqu'au 30 juin 2016.

Après la prise en compte de leurs avis, le projet éventuellement modifié sera soumis à une enquête publique à partir d'août/ septembre 2016. Les remarques faites pourront être prises en compte pour disposer d'une version définitive du PLU fin 2016/début 2017. Nous sommes donc dans les temps pour une mise en place du PLU en 2017.

L'étude du PLU a été réalisée avec l'assistance du cabinet d'étude BEAUR dans le cadre réglementaire défini par le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du grand Rovaltain et le PLH (programme local de l'habitat) de l'Agglomération Valence-Romans.

Un des objectifs du SCOT est de limiter l'expansion urbaine dans les espaces agricoles et naturels comme le demande la loi ALUR. Pour laisser une voie de développement aux communes et répondre à ses objectifs, le SCOT demande à celles-ci de densifier les constructions, même dans les villages comme TRIORS. On passera donc en moyenne de 6 à 16 ou 18 logements à l'hectare dans les zones constructibles autorisées avec une grosse moitié de logements individuels.

La densification est voulue par la loi ALUR qui supprime la notion de surface minimale de parcelle mais la remplace par un coefficient d'emprise au sol.

Les informations mentionnées dans la suite de cet exposé sont celles présentées lors des réunions publiques. Elles peuvent être remises en cause par les services de l'état et lors de l'enquête publique qui suivra.

Le PLH (Programme Local de l'Habitat de l'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes) qui décline les exigences du SCOT sur l'Agglomération, envisage une augmentation de la population de Triors de 110 à 130 habitants sur 12 ans soit de passer de 620

en 2016 à 730 / 750 habitants avant 2030 à un rythme de 5 logements par an en moyenne. Ceci n'est qu'une hypothèse de travail.

Quatre zones existent dans notre PLU:

- Les zones U, sont les zones déjà urbanisées où des projets sont en cours de réalisation elles se déclinent de la façon suivante:
 - Zone Uv, zone urbaine qui correspond au village. Cette zone a une vocation mixte d'habitat, d'activités de services ou de commerces.
 - Zone Uh, zone urbaine qui correspond à des quartiers situés en périphérie du village (La Berlodiaire, Lombret-Est, Les Sivetières et Couchant-Planchatel). Cette zone a une vocation principale d'habitat et d'activités de services.
 - Zone Um, zone urbaine qui correspond à l'emprise du Monastère et à ses abords.
 - Zone Ue, zone urbaine à vocation d'activités économiques, qui correspond à la zone d'activités intercommunale de la Croix de Lettrat.
- Les zones AU à urbaniser concernent les zones naturelles non encore ouvertes à l'urbanisation dont:
 - Zone AUo, zone à urbaniser à vocation d'habitat et de services
 - Zone AUoe zone à urbaniser à vocation d'activités économiques qui correspond à l'extension de la zone d'activités intercommunale de la Croix de Lettrat.
- Les zones A agricoles correspondent aux secteurs agricoles comprenant les fermes existantes qui peuvent être réorientées sous certaines conditions avec quelques possibilités d'agrandissement.
- Les zones N, naturelles et forestières concernent les zones protégées de toute construction nouvelle.

Rendez-vous en Septembre pour l'enquête publique sur le PLU.

Délibérations

21 Décembre 2015

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme dans le cadre des amendes de police. Acceptée à l'unanimité.

04 Février 2016

- Restitution à la commune de la voirie du futur lotissement SDH au terme du projet. Acceptée à l'unanimité.
- Renouvellement du prêt pour un an de la parcelle communale en côté du cimetière à un agriculteur. Accepté à l'unanimité.

02 Mars 2016

- Vote des comptes administratifs de 2015. Acceptés à l'unanimité.

06 Avril 2016

- Vote du budget 2016 avec la cantine = 4.40€ par repas, la garderie = 2€ moyen/h et le périscolaire = 1€/h. Augmentation de 2% des impôts locaux. Acceptée à 6 pour, 3 contre et 1 abstention.
- Acquisition par la commune de la parcelle des Ets. Bard Frères côtoyant notre carrière pour 1€ symbolique. Acceptée à l'unanimité.

12 Avril 2016

- Vote du PLU pour qu'il puisse être examiné par les personnes publiques. Approuvé avec une abstention.

11 Mai 2016

- Adhésion de Saint Paul les Romans et de Saint Lattier (Isère) au Syndicat Intercommunal des Eaux de l'Herbasse. Le fait que le SIEH soit situé sur deux départements et sur 3

agglomérations évite son intégration à l'agglo Valence-Romans. Acceptée à l'unanimité.

13 Juin 2016

- Projet de fusion de la communauté des communes du Pays de la Raye avec l'agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes (VRSRA). Aussi VRSRA change de nom en Valence Romans Agglo (VRA). Le Pays de la RAYE compte 5 communes: Peyrus, Barcelonne, Châteaudouble, Combovin et Montvendre. Cette fusion devrait être effective le 1^{er} Janvier 2017. Fusion acceptée à l'unanimité.
- Sollicitation du fond de concours de l'agglo pour participer au budget des travaux de voirie. Ces travaux s'élèvent à 23641€HT, la dotation du département s'élève à 8467€ reste donc 15175€ où le fond de concours peut participer à hauteur de 50% soit 7588€. Il restera 7587€ à la charge de la commune. Sollicitation acceptée à l'unanimité.

06 Juillet 2016

- Demande de la dotation forfaitaire du Conseil Départemental de la Drôme pour obtenir la participation aux travaux de voirie. Cette subvention s'élèvera à 8467€ pour 25000€HT d'investissement. Acceptée à l'unanimité.
- M le Maire demande au conseil municipal l'autorisation d'effectuer les démarches administratives pour obtenir des subventions nécessaires à la construction du local technique (coût estimé à 80000€ terrain compris). Acceptée à l'unanimité.

Infos des commissions

Voirie

Les devis des travaux de voirie ont été examinés. Ces travaux concernent:

La refonte du parking du cimetière, les bas côtés de la montée du Pavé, l'enrochement du déversoir dans le virage de la route des Beugnets, les revêtements des rues Planchatel Nord et Sud et du chemin des Buis,

Travaux

Le remplacement des volets de la mairie est prioritaire. Après analyse des devis en réparation bois, trop chère ou le remplacement par des persiennes, trop fragiles et très chères, le choix s'est porté sur des volets roulants

l'entretien des chemins des Baumes, de la Fontanille ainsi que l'impasse du Béal.

Le coût de ces travaux est de l'ordre de 25500€ HT pour 20830€ HT votés pour lesquels une subvention de 8467€ sera récupérée.

similaires à ceux déjà existants et de couleur bleue. Les travaux de remplacement vont commencer prochainement.

De plus l'appartement au-dessus de la mairie (T3) vient d'être libéré. Des travaux de rénovation sont indispensables avant de rechercher un locataire. Des

Projet de local technique communal

La commune envisage la construction d'un local technique afin que tout le matériel nécessaire à l'employé communal y soit stocké. Celui-ci y disposera

Projet mairie école

Le PLU nous dirige sur une augmentation de la population de l'ordre de 120 personnes en 12 ans. Il est donc nécessaire de prévoir les investissements d'accueil en conséquence.

En premier lieu la mairie est déjà trop petite pour la commune actuelle. L'équipe municipale précédente avait envisagé plusieurs projets avec l'utilisation de l'étage. Mais les travaux de mise aux normes "handicap" sont importants. Une autre possibilité serait de récupérer la classe jouxtant la mairie pour la transformer en salle de conseil et de mariage.

Dans ce cas, l'école devrait être agrandie pour récupérer au minimum la classe perdue et mettre aux normes la classe restante.

On peut également prévoir d'agrandir simplement la mairie en créant une grande salle des mariages et du

Commission école

Sur les 37 enfants ayant fréquenté l'école cette année, 8 CM2 feront leur entrée en 6^{ème} et 5 petits actuellement en maternelle feront leur entrée en grande section à l'école de Triors. A ce jour, pour la rentrée de septembre 2016, l'effectif prévisionnel est de 35 ou 36 élèves, répartis en deux classes avec pour enseignants Madame Riffaud et Monsieur Scremin.

Après les congés d'été bien mérités, la rentrée est fixée au jeudi 1^{er} septembre.

Toujours encadrées par Cécile et Bernadette, les garderies du matin (7h15 – 8h30) et de la pause méridienne (11h45 – 13h30) sont assurées dans la salle des associations. Les TAP et garderie du soir (15h30/16h30 – 16h30/17h45 -sauf le mercredi) continuent d'être assurés dans les locaux de l'IME.

INSCRIPTIONS "garderies périscolaires et cantine" : pour faciliter la tâche de tous, nous demandons aux parents de déposer avant fin août dans la boîte aux lettres de la mairie les préinscriptions de leurs enfants en indiquant les jours et horaires souhaités pour les temps de garderie, pour les TAP et pour la cantine.

Bien sûr, Cécile pourra prendre, comme d'habitude, des inscriptions le jour même de la rentrée, entre 7h15 et 8h20, en salle des associations.

devis sont attendus avec impatience pour faire les demandes de subventions et engager les travaux cette année.

aussi d'un bureau, d'un vestiaire, d'une douche et de toilettes. Des devis sont en cours d'examen.

Rien n'est encore décidé mais ce projet devrait être engagé l'an prochain.

conseil par exemple en construisant un petit bâtiment jouxtant la mairie.

Ces investissements sont un pari sur l'avenir qui semble indispensable pour maintenir une population jeune sur la commune.

Le CAUE a réalisé une pré-étude englobant l'ensemble école mairie.

La commission travaille à partir des recommandations de cette pré-étude mais aussi sur d'autres concepts.

Un cahier des charges sera établi pour servir de base à un appel d'offres en vue d'obtenir un chiffrage du projet nécessaire pour la constitution du dossier d'investissement et de demandes de subventions.

S'il est accepté, ce projet pourrait être engagé dans le prochain mandat.

L'informatisation des écoles par l'agglomération (VRSRA) est en marche avec 750000€ de projets d'investissement informatique (pour 350000€ prévus initialement). C'est aussi la volonté de l'État : pour chaque euro investi par un département dans l'équipement informatique, l'État mettra un euro.

L'école de Triors est moins concernée car de manière générale les écoles du territoire de l'ancienne agglomération de Romans (CAPR) ont été pourvues en informatique.

Ainsi, grâce à la CAPR et à l'équipe municipale précédente, l'école de Triors est équipée de 6 PC portables plus 2 PC pour les professeurs et d'un réseau filaire. Triors n'est donc pas immédiatement prioritaire. Mais en 2018 Valence Romans Agglomération renouvellera une partie du matériel de Triors.

En marge de cette informatisation, l'agglomération a demandé à chaque commune si elles étaient intéressées par la prise en charge de la gestion du parc informatique de l'école et de la mairie par le centre de gestion "Inforoute" en Nord Ardèche. Mais Triors n'ayant pas de dépenses importantes en informatique n'a pas souhaité adhérer à Inforoute. De toute manière VRSRA prend en charge les postes informatiques de l'école sans surcoût pour Triors.

Commission sociale

La journée bleue Trioraise aura lieu le **mardi 4 octobre**, après-midi. Notez déjà cette date ! Le thème national pour cette année est "*A tout âge, faire société*". Les membres de la commission sociale travaillent pour préparer au mieux ce temps de rencontre et de partage intergénérationnel, et préparent des animations surprises... qui nous permettront de « faire société » ensemble.

Autre date à noter : pour les plus de 65 ans, le **repas de Noël** des anciens aura lieu le **samedi 10 décembre** à midi, à la salle des fêtes (le chauffage est réparé !). Le menu devrait régaler les papilles, et les divertissements promettent d'être animés... Pour cette année, la participation financière a été maintenue à 5€. Invitations et inscriptions parviendront aux personnes concernées courant novembre.

Informations Générales

Congés d'été :

La Mairie sera fermée du 30 juillet au 20 août inclus.

Mairie fermée le lundi 29 août.

Dégradations du bien public:

Par deux fois des conteneurs ont été incendiés, à côté de l'IME et route des Vernes. Ce sont 5 conteneurs qui ont été changés par l'agglomération. Sachez que chaque conteneur coûte plus de 1500€ ce qui va se traduire dans nos impôts.

De plus l'éclairage public, les vitraux de l'église et un miroir en bas du chemin de la Berlodiaire ont été la cible de caillassage. Le garage à vélos et le grillage à l'arrière de l'école ont été vandalisés. Ces incivilités coûtent à nos collectivités des milliers d'euros. Des plaintes ont été déposées à la Gendarmerie et une enquête est en cours.

Stationnement :

Il est rappelé que les places de parking sont en nombre suffisant pour les véhicules de tous les habitants autour de la place de l'Europe. Il est donc incompréhensible

d'observer des véhicules stationnés sur cette place ou sur les trottoirs. Merci de faire un petit effort de stationnement notamment aux heures scolaires.

Améliorer votre habitat avec l'Agglo



Bénéficiez de conseils techniques et d'aides financières pour votre projet de rénovation énergétique et / ou d'adaptation de votre logement.

Permanences gratuites des conseillers Information énergie de l'Adil:

- Romans service urbanisme les 1^{er} et 3^e Mardi de chaque mois de 14h00 à 16h30 sur rendez vous, site: www.adil.dromenet.org/

Permanences gratuites et sans rendez-vous du CALD-SOLIHA

Concernant les aides de l'ANAH pour les propriétaires modestes:

- Romans 13-15 rue de Réaumur (ZI des Chasses) tous les Jeudi de 10h30 à 12h, site: www.cald.dromenet.org/

Nos déchets

Ouverture de la carrière uniquement pour les végétaux :

Pour que le broyeur à végétaux puisse être utilisé, il faut impérativement déposer sur la plateforme aménagée (et non dans le trou), les branches issues des tailles des haies ou d'élagages. Les feuilles et les herbes peuvent être déversées dans le trou (pas de gravats ni de métaux ni de plastique) tous les 1ers vendredis de chaque mois entre 15h00 et 17h00 (hors juillet et août). M. BOSSAN sera présent pour organiser les dépôts.

Les bennes pour les objets encombrants sont disponibles trois fois par an dans notre secteur. Nous sommes regroupés avec Châtillon-Parnans. Les bennes sont déposées à l'entrée du village de Parnans (parking des bennes du tri sélectif):

- Le samedi 9 juillet : de 8 H 00 à 14 H 00

- Le samedi 19 novembre de 8 H 00 à 14 H 00

Déchèterie de Mours St Eusèbe, Z.A. rue de Vercors :

Ouverte le lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30

De décembre jusqu'au mois de février inclus, la déchèterie de Mours est fermée les mardis et jeudis.

Déchèterie de Romans sur Isère, Avenue de la Déportation :

Ouverte du Lundi au samedi de 9h00 à 12h00 - 14h00 à 17h30. Fermée le dimanche et jours fériés. Le premier mardi de chaque mois, dépôt de plaques d'amiante autorisé

pour les particuliers (10 plaques maxi par personne).

Les déchèteries de Bourg-de-Péage et de Romans sont équipées d'une benne Eco-mobilier

La Communauté d'agglomération Valence Romans Sud Rhône-Alpes a signé un contrat territorial de collecte du mobilier avec l'organisme Eco-mobilier. Dans ce cadre, un plan pluriannuel d'équipement des déchèteries a été établi. Après le site de Valence-Portes-lès-Valence, ce sont donc les déchèteries de Bourg-de-Péage et de Romans-sur-Isère qui viennent d'être équipées de bennes spécifiques pour les Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA).

Ces bennes couvertes de 30m³ peuvent réceptionner tous les types de mobilier (matelas, sommiers, canapés meubles de jardin...)

L'objectif est de favoriser le recyclage de ces déchets en diminuant leur mise en décharge. Les déchets ainsi collectés seront envoyés vers un centre de tri avant d'être acheminés vers des unités de valorisation spécifiques.

En 2016, ce sont les déchèteries de Valence le Haut, d'Etoile-sur-Rhône et de Mours-Saint-Eusèbe qui devraient être équipées de bennes Eco-mobilier.

A noter : Une famille de 4 personnes jette près de 100kg de mobilier par an. Actuellement, 55% sont enfouis. Seuls 23% sont recyclés.

■ Vous souhaitez faire du compost ?
■ Vous souhaitez améliorer vos pratiques, en parler à vos voisins ?
■ Vous avez un projet de compostage partagé ?

Devenez guide-composteur

■ **VENDREDI 24 JUIN DE 18H À 22H**
(AVEC REPAS PARTAGÉ) :
Le compostage des déchets de cuisine et du jardin : enjeux, principes et techniques.
Maison des sociétés, salle de réunion 22, 4, rue Saint-Jean à Valence.

■ **SAMEDI 17 SEPTEMBRE DE 10H À 17H**
(AVEC REPAS PARTAGÉ) :
Visite de sites. L'information du public.
Lieu à définir.

■ **VENDREDI 23 SEPTEMBRE DE 18H À 22H**
(AVEC REPAS PARTAGÉ) :
Rôle et missions du Guide-composteur-pailleur.
Lieu à définir.

■ **SAMEDI 8 OCTOBRE DE 10H À 17H**
(AVEC REPAS PARTAGÉ) :
Selon les missions des participants :
la gestion intégrée des déchets verts ou
la gestion d'un site de compostage partagé.
Lieu à définir.

Renseignement et inscription avant le 17 juin 2016.
Blandine de Montmorillon : 06 52 41 63 40

Service Gestion des déchets
Tél. 04 75 81 30 30
www.valenceromansagglo.fr

VALENCE ROMANS
SUD RHÔNE-ALPES

Environnement

AMBROISIE ENNEMIE

La Drôme fait partie des territoires les plus touchés en Rhône-Alpes et 75% de l'ambroisie se trouve sur des terres agricoles.

13 millions d'euros ont été dépensés dans notre Région en 2014 en médicaments, tests allergie, arrêts de travail, médicaments de désensibilisation.



Mais on peut noter que les efforts entrepris portent un peu leurs fruits puisque, si nous considérons la population « probablement allergique à l'ambroisie », nous sommes passés de 5,1% de la

population des 6/64 ans en 2013 à 4,7% en 2014. Voir le site de l'Agence Régionale de Santé : <http://www.ars.rhonealpes.sante.fr>

Donc une très légère baisse.

Il faut continuer les efforts.

Un pied d'ambroisie produit 2,5 milliards de grains de pollen par jour et par pied d'août à septembre.

Ces grains sont transportés par le vent mais surtout par les déplacements humains.

Le grain de pollen considère notre nez ou nos yeux comme des fleurs à fertiliser. Un grain de pollen est microscopique, il est épineux, il s'accroche partout : sur les vêtements, sur notre corps. Il mesure 18 à 20 microns.

Pour pénétrer la fleur et « percer » sa protection, il va s'accrocher et relâcher des enzymes et des protéines en quelques secondes. Certaines sont très allergènes. Il fait la même chose dans nos narines, dans nos yeux, mais notre corps ne réagit pas comme une fleur d'ambroisie !!! Et chez les personnes allergiques, le système immunitaire se déclenche aussitôt.

5 grains de pollen dans un m³ d'air suffisent pour que les symptômes apparaissent.

Le seul point faible de l'ambroisie c'est la concurrence : il lui faut de l'air, du soleil. S'il y a des couvertures végétales, elle ne poussera pas, elle attendra que ses concurrents disparaissent, et par exemple dans un champ de blé, on peut déjà voir des plantules, qui vont peu grandir pendant la croissance des épis, et dès que la moisson sera faite, elles se mettront à grandir et à proliférer. D'où la nécessité d'installer un couvert végétal dès la récolte des céréales à paille et avant le 31 août, à raison de 25kg l'hectare. La FDC 26, la MFR de Mondy et la Chambre d'agriculture de la Drôme peuvent renseigner sur l'expérience de 2015, bénéfique aux chasseurs, à la biodiversité et bien sûr à la lutte contre l'ambroisie.

Le moustique tigre : qui est-il ?



Aedes albopictus de son vrai nom, le moustique tigre est originaire d'Asie et se distingue des autres moustiques par sa coloration

contrastée noire et blanche. Il s'est développé de manière significative et continue depuis 2004 en métropole où il est désormais présent dans 30 départements : Alpes-Maritimes (2004), Haute-Corse (2006), Corse-du-Sud et Var (2007), Alpes-de-Haute-Provence et Bouches-du-Rhône (2010), Gard, et Hérault (2011), Vaucluse, Lot-et-Garonne, Pyrénées orientales, Aude, Haute-Garonne, Drôme, Ardèche, Isère et Rhône (2012) Gironde (2013) Savoie et Saône-et-Loire (2014), Ain, Bas-Rhin, Dordogne, Landes, Lot, Pyrénées-Atlantiques, Tarn-et-Garonne, Val-de-Marne et Vendée (2015).

Depuis 2012, il s'est progressivement implanté dans 6 départements (Ain, Ardèche, Drôme, Isère, Rhône-



Métropole de Lyon et Savoie) de la région Auvergne-Rhône-Alpes. Le moustique tigre se distingue des autres moustiques communs par sa petite taille.

Ce moustique de très petite taille est particulièrement nuisible : ses piqûres interviennent principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule.

Il peut également être « vecteur » de la dengue, du chikungunya et du virus zika si, et seulement s'il

est contaminé. Il s'infecte en piquant une personne contaminée, malade ou non, qui revient d'un voyage dans un pays où ces maladies sont présentes. Il devient ainsi capable de transmettre la maladie dans le proche voisinage en piquant ensuite des personnes saines.

Prévention : le moustique qui vous pique est né chez vous !

Le moustique tigre se développe surtout en zone urbaine, dans de petites quantités d'eau, et se déplace peu au cours de sa vie (100 mètres autour de son lieu de naissance).

Comment éviter la prolifération des moustiques ?

Quelques gestes simples

Les produits anti-moustiques (insecticides et répulsifs) ne permettant pas d'éliminer durablement les moustiques, il est nécessaire de limiter leurs lieux de ponte et de repos.

Supprimer les gîtes larvaires, c'est supprimer toute eau stagnante au domicile et autour, c'est couvrir, jeter et vider tous les récipients pouvant contenir de l'eau :

- **Supprimer ou vider régulièrement les petits récipients** pouvant contenir de l'eau dans les jardins.
- **Vider les vases, les soucoupes des pots de fleurs** ou les remplir de sable humide
- **Ranger à l'abri de la pluie tous les stockages pouvant contenir de l'eau** : pneus, bâches plastique, jeux d'enfants, pieds de parasol, mobiliers de jardin...
- **Prévoir une pente suffisante pour que l'eau ne stagne pas dans les gouttières et les curer** veiller à la bonne évacuation des eaux de pluie.
- **Couvrir les bidons de récupération d'eau de pluie pour les rendre inaccessibles aux moustiques** (les couvrir d'une moustiquaire ou d'un tissu fin), retourner les arrosoirs.
- **Entretenir le jardin** : élaguez, débroussailliez, taillez, ramassez les fruits tombés et les déchets végétaux, réduisez les sources d'humidité.

Ces gestes simples réduisent efficacement le risque de présence du moustique à proximité du domicile. Ils sont indispensables pour limiter la prolifération des moustiques et pour protéger votre entourage.

Pour en savoir +

Agence régionale de santé (ARS) Auvergne-Rhône-Alpes : www.ars.auvergne-rhone-alpes.sante.fr

Entente interdépartementale (EID) Rhône-Alpes : Erreur ! Référence de lien hypertexte non valide.

Le frelon Asiatique

Depuis son introduction en France en 2004, la population de frelons asiatiques poursuit progressivement son installation dans le pays. Ce phénomène est source de difficultés, en particulier au niveau de l'apiculture.

En effet, il représente une menace pour différents insectes, dont il est le prédateur et notamment pour l'abeille domestique. Les ruchers sont pour lui une très bonne ressource alimentaire, surtout en fin d'été et durant l'automne, lorsque la colonie de frelons est en plein développement. Il a ainsi une double action :

- directe sur les colonies : du fait de la prédation et du stress qu'il occasionne en étant présent devant la ruche),
- et indirecte : du fait de la diminution de la fréquence des sorties voire de l'arrêt de butinage qui engendrent un affaiblissement des colonies pouvant aller jusqu'à de la mortalité. Les conséquences économiques sur l'apiculture sont donc importantes.



La prédation exercée par le Frelon asiatique concerne non seulement l'abeille domestique mais plus largement tous les insectes, ce qui met potentiellement en danger

un certain nombre d'espèces dites sensibles et porte atteinte à la biodiversité de son environnement.

Dans la région Rhône-Alpes, pour la saison 2015, 76 nids ont été découverts (49 en Ardèche, 24 dans la Drôme, 2 en Isère et 1 dans la Loire). Des individus ont également été observés dans l'Ain et le Rhône, sans que les nids aient été retrouvés. Le climat rhônalpin est peu favorable à l'implantation du ravageur et sa progression sur la région est relativement lente.

La lutte contre le frelon asiatique étant d'autant plus efficace qu'elle est précoce dans sa phase d'installation, un dispositif régional de surveillance et de lutte, assuré conjointement par l'Organisme à Vocation Sanitaire animal et végétal (FRGDS: Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire et FREDON: Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) a donc été mis en place et décliné au niveau départemental. Ainsi, au sein de chaque département, un réseau de référents est réparti sur le territoire. Leur rôle est :

- De confirmer la présence du frelon asiatique suite aux signalements de cas,
- De rechercher les nids en organisant des prospections locales à l'aide de bénévoles,

- D'informer les animateurs départementaux, le maire et les apiculteurs,

- D'accompagner le maire ou le propriétaire du terrain pour la destruction du nid.

A ce jour, aucun dispositif de piégeage sélectif et efficace n'ayant encore été mis au point, **la lutte passe essentiellement par la destruction des nids, au cours de l'été et de l'automne**, avant la sortie des fondatrices (qui a lieu à la fin de l'automne). Elle contribue ainsi à maintenir la population de frelons asiatiques à un niveau acceptable et à garantir la sécurité des populations. A ce titre, il est important de souligner que la majorité des nids est sans danger pour l'homme, sauf cas particuliers de nids construits trop bas ou occasionnant une gêne notable et nécessitant une sécurisation du site et une destruction immédiates.

Si vous observez un nid contactez la mairie au 0475453273 ou directement par courriel à fredon.rhonAlpes@fredonra.com avec la possibilité d'envoyer une photo du nid.

Un référent de FREDON interviendra.

Pour plus de renseignement voir le site www.fredonra.com

LA SAGA DES VERS DE TERRE

Qu'y a-t-il sous nos pieds ?

Nous marchons sur des quantités de micro-organismes, d'insectes, de vers de toute sorte, enfouis dans le sol.

13 familles et 6000 espèces sont déjà répertoriées dans le monde, et il y en a beaucoup d'autres pas encore décrites. Pas facile de suivre les déambulations des vers...

Les lombrics sont la première masse animale sur notre planète (70%).

Quand on prend une pelletée de terre de 20 x 20 sur 25, on devrait trouver 4 à 5 vers de terre, ce qui correspond à 100 à 200 vers de terre par m². Ils sont le signe d'une terre riche en matière organique, bien drainée et propice à la vie végétale.

Les vers de terre coupés par un outil, une bêche, une lame de motoculteur ou de tracteur vont mourir.

Contrairement à une idée répandue, un ver de terre sectionné en 2 ou 3 ne donnera jamais plusieurs vers de terre. Dans le meilleur des cas, si la partie qui contient sa tête et son appareil reproducteur reste intacte ce segment là survivra, amputé mais viable, et le ver essaiera de se reconstituer.

Les vers de terre sont une espèce clé, méconnue et sous-estimée. On les appelle aussi «organismes ingénieurs du sol». Aristote les appelait « intestins de la terre ». Ils vivent entre 3 et 8 ans. (Nous ne parlons pas ici des vers rouges du compost ou de la couche superficielle du sol.)

Comment ça fonctionne un ver de terre ?

Pendant la nuit, ils tirent des matières organiques mortes dans leurs galeries où des micro-organismes les pré-digèrent, puis plusieurs organes du ver broient finement cette matière végétale en décomposition mélangée à la terre, en transformant les principes nutritifs, puis la rejettent sous forme de petits tortillons argilo-humiques, les turricules, qui sont très riches.



Ils contiennent 5 fois plus d'azote, 7 fois plus de phosphore et 11 fois plus de potassium que la terre environnante.

Dans les sols non labourés on trouve jusqu'à 150 « canaux » au m², ce qui représente 900 mètres de galeries par m² sur 1 mètre de profondeur. Les racines des plantes pénètrent volontiers ces galeries, enrichies et humidifiées par le mucus des lombrics.

Un lombric avale 20 à 30 fois son volume de terre chaque jour.

Plus il y en a, plus la terre est « labourée » en douceur et profondeur.

Ce faisant, ils contribuent à aérer les mottes, à les enrichir, à transférer des éléments nutritifs d'une strate du sol à une autre.



Leurs galeries favorisent l'infiltration, l'épuration et le cycle de l'eau.

Coupe de sol avec vers de terre.

Photo Christophe Salin.

Les vers de terre, ça rapporte !

Le gouvernement irlandais s'est « amusé » en 2009 à calculer les coûts et bénéfices des vers de terre.

Le résultat est surprenant : parce qu'ils enfouissent le fumier de 7 millions de bovins, ils « rapportent » 700 millions d'euros, et comme ils participent au labourage, leur utilité économique dépasserait le milliard d'euros.

Ainsi un sol fertilisé organiquement (lisier, fumier), chaulé ou avec un couvert végétal est propice à la survie des vers de terre, qui sont très menacés par les traitements phytosanitaires, les labours profonds et le compactage.

Le plateau de fertilité :

Un nouveau concept vient de faire son apparition dans les milieux de la recherche agronomique, c'est celui de « plateau de fertilité ». Il fait peur, il inquiète. Après un essor fulgurant, autour des années 2000, les récoltes ont tendance à stagner sur les terrains déjà exploités. Pour Dominique Arrouays, de l'INRA « les causes de ce plateau sont clairement liées à la détérioration des sols dont la matière organique s'épuise », et à l'érosion qu'elles subissent. Après un travail du sol, aussi bien dans les jardins que dans les champs, les sols sont trop

Les légumineuses par exemple gagnent 35% de productivité en zones tempérées dans un sol riche en vers de terre.

Ils contribuent à mettre à disposition des racines des nutriments trop éloignés et surtout ils contribuent à la formation de l'humus, indispensable à la vie des végétaux et du sol. Ils restaurent des sols « morts » si on leur procure de la matière organique, ils pourront même disperser certains produits polluants, de façon verticale ou horizontale, et parfois les bioaccumuler.

Depuis un siècle certains terrains sont passés de 2 tonnes de vers de terre à l'hectare à 50 kg par hectare, voire moins, sachant qu'un ver de terre pèse environ 10g. Ceci pose le problème du sol, de la nature du sol, de la façon dont nous considérons le sol.

Est-ce un simple substrat, un matériau inerte dans lequel on fait des cultures à grand renfort d'eau et d'engrais, ou est-ce un écosystème complexe, un super-organisme avec des activités diversifiées de recyclage des gaz, de l'eau, de la matière organique et minérale qu'il faut entretenir et protéger ?

souvent laissés nus, sans couvert végétal, la matière organique est exposée à l'air, au rayonnement solaire, les bactéries la consomment, les pluies la diluent et l'entraînent. Un sol ne devrait pas rester nu plus de 10 jours d'après l'INRA.

Dans un jardin, on peut pailler, répandre du bois broyé, du compost, des tontes de pelouse bien sèches. L'idéal étant de redonner au sol de la matière végétale, propice à la fabrication d'humus, et de favoriser nos amis « ingénieurs des sols ».

Le problème se pose aussi dans les champs, les engrais chimiques, organiques, minéraux, fournissent les nutriments essentiels (azote, potassium, phosphore...etc.) mais les sols s'appauvrissent de plus en plus et les cultures nécessitent de plus en plus d'intrants. Certes, pour l'instant les labours profonds « remontent » à la surface de la matière organique mais comme elle n'est pas renouvelée suffisamment, elle tendra forcément à s'épuiser à terme.

En France, l'imperméabilisation des sols progresse de 27 m² par seconde, soit l'équivalent d'un département en sept ans. Heureusement on a beaucoup de départements en France !!!

Comment nourrir 9,7 milliards d'individus en 2050 avec des sols épuisés, rendus infertiles par l'excès d'intrants, au détriment de l'humus ?

Climat en transformation, biodiversité effondrée, cultures trop gourmandes en énergie et en eau, santé fragilisée aussi bien chez les agriculteurs que chez les consommateurs, les questions s'accroissent.

Rien n'est plus désolant que de voir des plaines, jadis équilibrées, devenir blanchâtres et poudreuses, dépourvues de matières organiques, soumises à l'érosion et en instance de désertification, esclaves des apports en produits coûteux, mais simples à répandre.

Les défis qui se posent à nous sont multiples, les réponses sont à inventer... quoique nos grands parents pourraient sûrement nous en proposer, mais heureusement les ingénieurs agronomes sont nombreux



à plancher sur ces problèmes. Il faudrait simplement les croire et adapter nos comportements, aussi bien du côté des consommateurs que des producteurs.

Les fleurs de Triors

PlantNet ou plutôt Pl@ntNet est une application pour téléphone portable qui permet la reconnaissance des plantes sauvages de France. C'est une application collaborative un peu comme Wikipédia couplée à un moteur de recherche qui va proposer des réponses par ordre de pertinence depuis la photo de la fleur qui vient d'être prise. Testé sur les prairies sèches de Triors voici quelques réponses florales:



Orchis bouc



Ophrys bécasse



Orchis singe



Muscari chevelu

Pour que la recherche aboutisse, il faut que le téléphone soit connecté sinon prenez les photos depuis votre téléphone mobile et faites les recherches plus tard en zone connectée ou depuis chez vous.



Cillet sauvage



Serpolet



Vipérine



Hélianthème (Ciste)

Ah aussi, pour observer ces créatures il ne faut pas passer la tondeuse. Pour une fois moins on en fait plus on est récompensé!

Evènements



La Fête de la Saint Vincent

Une bien belle Saint-Vincent 2016 pour Jean-Paul et Marie-Noëlle Pernaut. L'efficacité des membres du Comité des fêtes, la présence et le soutien des Triorais, la salade de croupes bien triées par les membres du club de l'Amitié, les bugnes croustillantes cuites avec bonne humeur (et un peu de vin blanc), la présence du soleil, la joie de se retrouver enfin après tous ces préparatifs, ont fait de ces journées festives un partage de moments conviviaux très appréciés.



Le dimanche 24 janvier, le nombreux public qui s'est associé à cette fête a enfin pu apprécier la dégustation des bugnes et du vin blanc, sous la protection d'un farfadet taquin ... S'en est suivi le traditionnel rendez-vous à la salle des

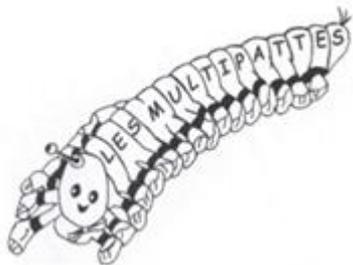


fêtes pour l'après-midi récréatif où de nombreux talents, jeunes et moins jeunes, ont offert un spectacle de qualité, varié, rempli d'humour et d'émotion.

Après le banquet du lundi, la déchéance a mis fin au règne éphémère des Présidents. Marie-Noëlle et Jean-Paul, devenus bacchus, ont passé le relais au nouveau couple présidentiel : Nicole et Michel Bouy qui vous donnent rendez-vous le 22 janvier 2017 pour perpétuer cette belle tradition.

Les associations

Les multipattes



L'association des Multipattes est un club de randonnées pédestres, nous marchons dans tous les massifs: alpins, Vercors, Chartreuse, Belledonne, Oisans, Diois, Ardèche.

Nous randonnons tous les dimanches, si vous avez envie de randonner, venez nous rejoindre.

Renseignements Marie Claire Deleigne 04.75.47.73.26 et Claudie Berruyer 04.75.71.43.79



Facilitez-vous la vie avec l'ADMR,

- Ménage, repassage,
- Garde d'enfants,
- Aide à la personne,
- Garde de jour et de nuit,
- Soins infirmiers à domicile
- Téléassistance Filien ADMR
- **Et aussi la livraison de repas à domicile**

COMMANDEZ... ON VOUS LIVRE!!!

ADMR PEYRINS-GENISSIEUX-HAUTE-HERBASSE

46 Grande Rue

26380 Peyrins

☎ 04 75 02 31 75

Email: admr.peyrinsgenissieux@orange.fr

Le Sou des Écoles

En cette fin d'année scolaire, le Sou des écoles tire un 1^{er} bilan des manifestations écoulées.

- La matinée d'automne qui a eu lieu en novembre

dernier a rencontré un grand succès – Nous remercions les triorais qui sont venus en masse déguster les huitres et trinquer le vin blanc.

- Les 2 ventes de fromages ont, cette année encore, permis un important bénéfice pour notre association.

- La 3eme édition de la trioraise n'a malheureusement pas eu la météo avec elle. On notera tout de même,

pour cette journée la forte mobilisation des bénévoles (parents et anciens parents d'élèves !)

- Nous avons aussi bien sûr fêté Noël et la fin d'année (lors de la kermesse)



Les bénéfices de cette année auront permis à l'ensemble des élèves de faire 3 sorties de ski, la sortie de fin d'année au musée de l'eau et un travail tout au long de l'année sur les contes (avec notamment les visites d'une artiste venant du Burkina Faso).

Bonnes vacances à tous !

Renseignements: lesoudeseolestriors@gmail.com

Comité des fêtes

Calendrier des festivités

- **Samedi 16 Juillet : Repas Camarguais**
A partir de 12h, (cuisses de taureau à la broche) Inscription au 04 75 45 33 92
- **Du Lundi 18 juillet au Dimanche 24 juillet 2016 de 18h à 21h :**

Semaine Buvette municipale et une Soirée familiale

Rappel: Pour conserver la licence IV après la fermeture du dernier café de Triors, la mairie ouvre chaque année sa buvette municipale, à la salle des fêtes.

Venez nombreux partager ce moment convivial, ouvert à tous, petits et grands.

Pour cette occasion le Comité des Fêtes organise la **soirée familiale** le vendredi 22 Juillet à partir de 19h

Inscription à la soirée familiale à partir du Lundi 18 Juillet

Animation jeunesse



Anim2Prox : service commun d'animation de proximité qui s'adresse aux jeunes de 12 à 17ans et leur propose

- Des temps d'accueil dans les locaux jeunes
- De l'accompagnement de projets jeunes
- Des animations pendant les vacances scolaires

Programme été 2016 : CONTACT Bureaux Anim2Prox - Site de Pizançon, Le barrage - 70 rue André-Marie Ampère - 26300 Chatuzange-le-Goubet

Tel.:04 75 71 66 23 // anim.jeunes@valenceromansagglo.fr //

Par Facebook : anim2prox26

La Drôme des jardins

Amoureux des jardins



Notre association propose à des amateurs de jardins d'agrément un programme annuel d'activités composé de visites de jardins privés et de pépinières spécialisées, de promenades botaniques, de conférences, de voyages autour du jardin (en Haute Normandie cette année) et des trocs de plantes ouverts à tous et fournit des infos diverses sur les foires aux plantes....

Renseignements sur notre site web "ladromedesjardins.fr" ou auprès du secrétariat de l'association dont le siège est à Triors, tel: 06 43 13 83 72

La Paroisse

L'église de Triors fait partie, avec 9 autres "clochers", de la paroisse St Jacques en Pays de Romans.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le site internet Paroisse St Jacques en Pays de Romans et sur Facebook

Contact: paroissesaintjacquespr@gmail.com Tél. : 04 75 05 91 51

Site : <http://saintjacques-valence.cef.fr>

Club de l'amitié

La vie du club

Nous avons commencé l'année 2016 sous de bons auspices, le club se porte bien avec ses 54 adhérents.

Calendrier des Activités à venir

- Mardi 7 Juillet 2016 : Pique-nique inter-club (Parnans, Chatillon-st-Jean, Triors) à Parnans.
- Vacances du 12 Juillet au 23 Août 2016
- Mardi 20 Septembre 2016 : Concours de coinche et pétanque, salle des fêtes à Triors.
- Mercredi 28 Septembre : Repas grenouilles.

Bibliothèque

Le club de l'Amitié a mis en place une bibliothèque ouverte à tous pendant les heures d'ouverture du club

Les Mardis de 14 h à 18 h à la salle des associations.

Nous récupérons des livres dont les personnes veulent se séparer afin que tous puissent en profiter. Merci à ceux qui l'ont déjà fait.

Renseignements auprès d'Elisabeth LABRIET au 0607182871 et Nicole RENOIR au 0475453283

État civil 2016

2016

- Naissances 20016 :
- Elvia BOISSE née le 8 Mai 2016 à Romans
 - Samuel SPIZAK né le 31 mai 2016 à Romans
 - Kéméo MOYROUD né le 28 Juin 2016 à Guilhaerand-Granges



Rappel, les bulletins peuvent vous être proposés au format fichier pdf à la place du papier. Ainsi vous aurez les photos en couleur et l'accès direct aux liens Internet, de plus, c'est une source d'économie pour la commune.

Faire la demande à la mairie par Email: triors@valenceromansagglo.fr

L'équipe de rédaction du bulletin vous rappelle que vous pouvez réagir aux articles, les critiquer, nous soumettre des idées d'articles...
